



**BULLETIN D'ALERTE MÉTÉO
VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE ORANGE CANICULE**

La préfecture des Côtes-d'Armor vous informe que Météo France a placé le département en vigilance ROUGE « canicule » à compter de 12 heures, lundi 22 juin 2026.

Qualification de l'événement :

Départements en rouge : Épisode caniculaire d'intensité exceptionnelle, similaire à celle d'août 2003, mais de durée encore incertaine.

Évolution prévue :

Dimanche après-midi, les températures augmentent dans les Côtes-d'Armor atteignant 21 à 27°C sur la côte et 28 à 35 °C dans les terres.

La nuit suivante reste douce avec des températures minimales comprises entre 18 et 22 °C.

Les températures sont de nouveau en hausse lundi après-midi avec des maximales comprises entre 28 et 34 °C sur la côte et entre 35 et 40 °C dans les terres.

Ces températures exceptionnelles justifient la vigilance rouge.

Les températures annoncées sont mesurées sous abri ventilé et sur terrain gazonné. À noter que la baisse des températures nocturnes peut être plus limitée en zone urbaine.

Il incombe aux maires de décider, en concertation avec le directeur ou la directrice de l'école, du maintien ouvert ou de la fermeture de l'école. En cas de fermeture, un accueil en périscolaire doit être proposé aux parents dépourvus de solutions alternatives.

Conseils à votre attention :

- Encourager vos administrés de plus de 65 ans à s'inscrire sur les registres municipaux afin de pouvoir s'assurer qu'elles se portent bien dans un contexte de forte chaleur et d'intervenir si besoin.
- Assurer le suivi des personnes fragiles isolées ou vulnérables, et diffuser toutes les recommandations sanitaires à la population par tout moyen (<https://solidarites-sante.gouv.fr/>).
- Contrôler le bon fonctionnement des équipements permettant d'assurer le confort d'été (fenêtres, stores, pièce rafraîchie, etc.) des écoles et crèches.
- Recenser les îlots de fraîcheur et les fontaines publiques et en publier la liste sur le site internet de votre collectivité.
- Réorganiser pour les élus locaux et les responsables associatifs les manifestations et rassemblements prévus à ces dates en évitant qu'ils se tiennent aux heures les plus chaudes, en plein soleil et en veillant à l'accès à l'eau des participants.
- Activer leur plan communal de sauvegarde.
- Veillez à la stricte interdiction du brûlage des déchets verts.

Conseils à relayer à vos administrés / conseils de comportement pour tous :

Conseils de comportement à relayer à vos administrés

- Buvez de l'eau plusieurs fois par jour.
- Continuez à manger normalement.
- Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains tièdes.
- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes.
- Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers.
- Essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé deux à trois heures par jour.
- Limitez vos activités physiques et sportives.
- Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit.
- Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite. Accompagnez-les dans un endroit frais.
- En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin.
- Si vous avez besoin d'aide appelez la mairie.
- Soyez vigilant : toute personne, même si elle est en bonne santé, est concernée.
- Pour prévenir les feux de végétation, n'utilisez pas de matériel susceptible de produire des étincelles et veillez à ne pas avoir de comportement pouvant favoriser les départs de feux (cigarette, barbecue, etc.).
- En cas de départ de feu, appelez immédiatement le 112 ou le 18 et mettez-vous à l'abri.
- Pour en savoir plus, consultez le site <https://sante.gouv.fr/>